

Programme de la formation au prélèvement sanguin simple à l'attention des bagueurs d'oiseaux

Objectifs de la formation

Le but de la formation est de former les détenteurs de dérogation de capture et marquage d'oiseaux à fins scientifiques (dits bagueurs d'oiseaux) à la prise de sang simple sur petits oiseaux. Une prise de sang simple est entendue comme une prise de sang au niveau d'une veine superficielle, par effraction cutanée et écoulement sanguin spontané, récolté par capillarité (sans phlébotomie).

La présente formation spécifique est organisée dans le cadre de la dérogation délivrée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO), engageant le service à former et qualifier les personnes devant réaliser des prélèvements d'échantillons sanguins dans le cadre de programmes scientifiques agréés.

Les buts de la formation sont:

- (i) d'enseigner la théorie sur les bonnes pratiques de prélèvement sanguin simple;
- (ii) d'illustrer ces bonnes pratiques ;
- (iii) d'évaluer la compétence des apprenants à réaliser ces prélèvements sanguins de manière autonome, sans risque pour les animaux et eux-mêmes ;
- (iv) le cas échéant, d'attribuer des attestations de formation certifiant que la personne a acquis une maîtrise suffisante des prélèvements sanguins simples pour les pratiquer de manière autonome dans le cadre de programmes scientifiques.

Les critères d'évaluation d'acquisition de la compétence pour donner lieu à la remise d'une attestation de compétence pour la pratique de prises de sang simple sur oiseaux à fins scientifiques sont:

- la bonne gestion du matériel et des prélèvements,
- le respect des règles d'asepsie,
- l'assurance des gestes pendant la contention et le prélèvement de sang,
- le bon contrôle de l'arrêt de l'écoulement sanguin après le prélèvement,
- le bon contrôle de l'état de santé de l'oiseau avant le relâcher.

Ces critères seront vérifiés sur *a minima* 5 oiseaux manipulés par l'apprenant.

En cas de non-validation de la compétence, l'apprenant sera encouragé à poursuivre sa formation sous tutorat par des bagueurs compétents, pour se représenter ultérieurement à une nouvelle session de qualification à la prise de sang simple.

Organisation

Responsable pédagogique: Pierre-Yves HENRY (henry@mnhn.fr, 0671735775, 0160479228)

Formateurs :

Pierre-Yves HENRY - Docteur en biologie de l'évolution et écologie (2002), Professeur du Muséum National d'Histoire Naturelle (2019), directeur du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (2019), titulaire de dérogation de capture de tous oiseaux à fins scientifiques en France (1995), concepteur de procédures expérimentales utilisant des animaux à fins scientifiques (2009), responsable de formation à l'utilisation d'animaux à fins scientifiques (2017)

Pierre FIQUET – technicien du Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Muséum, titulaire de dérogation de capture de tous oiseaux à fins scientifiques en France

Tout le matériel nécessaire est fourni par le CRBPO

Programme

Date : dimanche 13 mars 2022

8:30-9:00	Cours	Théorie sur les bonnes pratiques de prélèvement sanguin simple
9:00-9:10	Cours	Démonstration de prise de sang par les formateurs.
9 :10-13:00	TP	Pratique et évaluation continue de prise de sang par les apprenants, sous supervision des formateurs

Lieu de la formation

Muséum National d'Histoire Naturelle, 4 avenue du Petit Château, Brunoy (91).

Les captures d'oiseaux se feront sur les installations dédiées au Suivi des Populations d'Oiseaux Locaux à l'aide de mangeoires (<http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article45&lang=fr>), sur les parcs du Petit et du Grand Château.

Modes d'accès : Voir le plan sur <http://mecadev.cnrs.fr/index.php?post/se-rendre-sur-le-site-de-Brunoy>

- En **voiture** : pas de parking sur le site du Muséum. Prévoyez de vous garer dans les rues adjacentes.
- En **train** : la gare de **RER** la plus proche est celle de Brunoy (RER D, Ligne Melun via Combs-La-Ville). Prévoir 45 min porte à porte depuis Gare de Lyon.

Participants

Nombre limité à 6 bagueurs, avec un permis en vigueur.

Les groupes de TP seront constitués 3 personnes, sous la supervision d'un formateur.

Inscription à l'aide le formulaire dédié, dans l'article présentant le programme de l'Assemblée Générale (<https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article835>).

Frais du stage

Frais de stage : aucun (pris en charge par le CRBPO).

Frais de transport, restauration et logement : à la charge des participants.

Prise en compte comme 'Formation'

Ce stage peut être déclaré comme formation continue puisqu'il est dispensé par du personnel enseignant-chercheur du Muséum National d'Histoire Naturelle (organisme agréé à dispenser des formations par le Ministère du Travail sous le numéro 1175P009775 ; numéro de SIRET 18004417400019).